

Euh... Quoi de neuf, Docteur ?

Du nouveau dans le Service Santé au Travail (SST)

- Les secteurs géographiques des médecins du travail sont modifiés : il s'agit d'une part de s'adapter à leurs quotités de travail (temps partiels) et d'autre part de prendre en compte un départ en TPS. Tout en respectant l'impératif de 1.500 salariés par médecin (au maximum).
- Une évolution importante du métier et du rôle des infirmières et infirmiers se profile. Pour les salariés, des « entretiens infirmiers » s'ajouteront aux rendez-vous habituels (en général tous les 2 ans) avec les médecins. Bonne nouvelle, infirmières et infirmiers passeront tous cadres, leur niveau cible.
- Médecins et infirmiers n'ont pas les mêmes compétences, ni les mêmes rémunérations et classifications. S'agit-il avec les « entretiens infirmiers » de mieux protéger des salariés souvent soumis à rude épreuve (RPS, charge de travail...)? Dans ce cas, ce serait plutôt une bonne nouvelle, qui prouverait que notre entreprise est capable d'anticiper (enfin !). Ou bien, au contraire, sont-ce là les prémices d'une médecine « low-cost » coraquéée par le contrôle de gestion et jouant sur le registre du moins-disant social, à la mode ces temps-ci ? L'avenir nous le dira...



Boutiques : en attendant Bloom, un bouquet de fermetures !

Bloom (« fleur » en anglais) c'est un nouveau concept de boutiques qui devrait être mis en place en 2016. En attendant, pour les salariés travaillant dans nos boutiques, c'est plutôt un bouquet... de fermetures ! Après Sainte-Eulalie, Angoulême Auchan La Couronne, Brive-Carrefour, Arcachon et La Teste, voici le tour des boutiques de Saint-Jean-de-Luz, Villeneuve-sur-Lot et Parthenay.

Comme d'habitude, la Direction y va de ses arguments : rationalisation des co-localisations et des formats de boutiques (3 formats), synergie avec les réseaux propriétaires (GDT, Mobistore), baisse des revenus, modification des comportements d'achat. Ce n'est pas la faute des équipes, qui n'ont pas démerité (là on veut bien les croire). Globalement, c'est un procès à charge contre les agences, qui ne peuvent même pas se défendre en mettant en exergue leur chiffre d'affaires, officiellement inconnu. Vu que les conclusions du rapport SECAFI sont (déjà) passées à la trappe, les élus du CE mandatent à l'unanimité la très active Commission Economie Evolution des Marchés (zéro réunion en 2014) pour établir un bilan du Plan National de la Distribution sur la DOSO ainsi que la Commission Emploi et Métiers.

En termes d'accompagnement des salariés, on promet du « solide » : suivi par Orange Avenir, aucun collègue mis en concurrence sur le même poste, des équipes recasées sur les boutiques ou les sites les plus proches. Aux salariés de Villeneuve-sur-Lot, on proposera également du télétravail.

Jean-Jacques BOSC : à chacun son box ?

- La Direction nous informe de l'état d'avancement du projet. On ne parle cette fois que des activités de « back-office », pas du magasin.
- Nouveauté : les sites de Pessac Alouette, de Porte de Bègles et du GCI Mériadeck sont désormais intégrés au projet, car il est plus logique de mettre ensemble les personnes appartenant au même collectif de travail.
- La question des parkings cristallise les inquiétudes, qu'il s'agisse du site actuel ou du site futur. Concernant le site actuel, une partie du parking devra être libérée avant les travaux. Quant au futur site, le choix de la direction s'est porté sur la proposition de VINCI, la plus généreuse en termes de places de parking (120 pour les autos + 50 pour les vélos). Un groupe de travail sera constitué concernant l'attribution des nouvelles places de parking
- Parallèlement, la direction nous dit vouloir favoriser les transports doux. Une ambition légitime, mais aujourd'hui le parking vélos peine à se remplir. Ce qui nous amène au PDE (Plan de Déplacement d'Entreprise) : notre Directeur, qui est passé par l'Alsace, plus avancée dans ce domaine, a visiblement été surpris de l'absence de PDE à la DOSO, et prend l'engagement de rouvrir les négociations.
- Pour la petite histoire, un accord PDE DOSO a bien été soumis à la signature mais un seul syndicat l'a signé (ce n'est pas la CFE-CGC !). Il n'est donc pas applicable en l'état.

- La restauration constitue un autre sujet de préoccupation : celle fournie par la SNCF n'est pas remise ne cause, mais est jugée de piètre qualité (notons que les tarifs sont très bas, ceci expliquant peut-être cela). Nos collègues des autres syndicats demandent à l'entreprise d'étudier un projet de restauration collective.

- Une position que la CFE-CGC ne juge pas réaliste, car il n'y aura pas assez de monde sur place pour justifier l'ouverture d'un restaurant. Nous défendons le principe des tickets restaurants, qui permettent aux salariés de manger là où bon leur semble.

- Dans l'immédiat, les élus votent à l'unanimité une résolution demandant une action du Pôle Restauration DOSO « pour améliorer et renforcer le partenariat avec la restauration SNCF ».

Le projet « Plume », c'est du lourd !

- Le projet PLUME a pour but de remplacer le portail du CE DOSO par quelque chose de plus attractif et de plus simple. Avouons qu'il y a du pain sur la planche !

- Dans ce cadre, quatre prestataires ont été audités (dont Orange Business Services). Le responsable de projet, un salarié du CE, explique avec conviction les choix et préconisations. Le prestataire pressenti est la société belge KALIDEA, avec une mise en place le 4 janvier 2016 (ouverture du nouvel exercice comptable). La migration vers la nouvelle plate-forme coûtera 50.000 euros, s'y ajouteront chaque année 3.000 euros au titre de la maintenance.

- Les élus donnent à l'unanimité mandat au bureau du CE pour finaliser les négociations avec KALIDEA.

La vie (mouvementée) des ASC

- Mauvaise nouvelle pour les salariés : le tarif des « Journées Famille » passe de 5 à 10 euros, une hausse de 100% d'un coup censée éviter les dérapages budgétaires. La CFE-CGC s'abstient, tous les autres syndicats votent pour.

- « Evènements heureux ». C'est un vote pour une prestation maintenue à 100 euros. 14 votes pour, une abstention (nous !)

- Le prestataire CADHOC propose une carte pré-payée pour remplacer le chéquier du même nom : CFDT, FO et SUD votent pour, la CGT contre, nous nous abstenons.

- Les « bons plans ». L'offre mise en ligne est-elle utilisée ou non par les salariés ? Telle est la question. Si le partenaire ne fournit pas de bilan, le Bureau se réserve le droit de mettre fin au partenariat en enlevant l'offre du portail : cette proposition est adoptée (à noter le vote contre de la CGT). De même pour l'ajout dans le cahier des charges de la possibilité d'analyser les demandes au fil de l'eau (avec la même position de la CGT). En ce qui concerne la CFE-CGC, nous sommes favorables à la transparence et à une plus grande souplesse de gestion, nous votons pour dans les deux cas.

Nous réaffirmons notre volonté d'offrir aux salariés le choix le plus libre et le plus large possible, en réduisant le plus possible les frais d'intermédiaires qui viennent en déduction des sommes réellement touchées par les salariés : vive le « tableau magique » !

Prochain CE les 26 et 27 mars 2015

Vos représentants CE CFE-CGC :

Sébastien Muller Elu Titulaire 0676730926

Marie-Noëlle d'Arbaumont Elue Suppléante 0670755395

Jean-Jacques Marchi Représentant Syndical 0689923475

Retrouvez la version électronique de cette lettre et toutes les informations de votre établissement : <http://www.cfecgc-orange.org/do-sud-ouest/>

Cadres et non cadres, plus d'infos sur : www.cfecgc-orange.org

Activités Sociales et Culturelles des CE

www.lemelleurdesce.com

nos lettres nationales : Comprendre & Agir et Épargne & actionnariat salariés pour vous abonner : info@cfecgc-unsaf-orange.org

nos blogs : www.telecoms-media-pouvoir.net
www.adeas.org



www.facebook.com/cfecgc.orange

www.twitter.com/CFECGCOrange